

Industrie du béton : prime de fin d'année.



FGTB
Béton

Ensemble, on est plus forts

Versement entre le 16 et le 20 décembre.

Condition :

être occupé dans l'entreprise au 15 décembre et cela depuis 3 mois.

| Heures par semaine | Heures par mois | Montant |
|--------------------|-----------------|-----------|
| 38 | 164,66 | 2668,81 € |
| 39 | 168,99 | 2668,76 € |
| 40 | 173,33 | 2668,87 € |

Remarque :

à partir de 10 ans d'ancienneté, le montant de la prime de la fin d'année est amélioré.

Important en cette période Covid : l'assimilation de certains jours non-prestés, dont :

- chômage partiel : 85 ou 120 jours de chômage partiel ;
- maladie : jusqu'à 56 jours (pas de limite en cas de maladie professionnelle).

Il y a d'autres périodes assimilées, comme les dix jours fériés payés, les journées de "petit chômage", congé éducation payé pour formation professionnelle, etc.